

L'emploi salarié dans la production agricole

dans les LANDES

16 208 salariés

dont 6 524 femmes

4 103 ETP (un équivalent temps plein
vaut 2 028 heures de travail rémunérées)

dont 2 341 ETP pour les permanents
(un permanent est un salarié qui travaille
au moins 200 jours sur l'année)

plus de 475 millions de francs (plus de 72 mil-
lions d'euros) de masse salariale

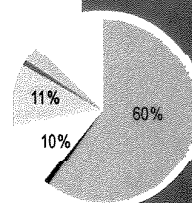
un salaire horaire moyen de 57,20 F (0,72 €)

662 salariés de 55 ans et plus

1 056 employeurs

45 groupements d'employeurs (SRITEPSA)

La répartition des salariés entre les APE :



■ cultures spécialisées	9 811
■ élevages spécialisés gros animaux	83
■ élevages spécialisés petits animaux	1 539
■ entraînement, dressage, haras	159
■ cultures et élevages non spécialisés	1 952
■ viticulture	125
■ sylviculture	478
■ exploitation de bois	914
■ entreprises de travaux agricoles	682
■ entreprises de jardins-paysagistes	448
■ autres	17



AREFA aquitaine

Source : CCMSA/OES/Salariat, 2000